



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « VOTRE ÉTÉ 2024 » POUR GAGNER 3 APPAREILS PHOTOS INSTANTANÉS ET UNE PLACE DANS UNE EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE

ARTICLE 1 - Organisateur du concours photos

La Mairie de Collonges au Mont d'Or, dont le siège social est Place de la Mairie – 69660 Collonges au Mont d'Or, organise un concours photos intitulé « Votre été 2024 » à l'occasion de la saison estivale.

Ce concours photos a pour objectif :

- D'offrir une animation lors de la saison estivale pour les habitants de Collonges au Mont d'Or et tous les passionnés de photographie.
- De créer du lien grâce à la photographie.
- De valoriser les activités et lieux sur la commune.

ARTICLE 2 – Modalités de participation et participants

Le concours photos est ouvert aux photographes amateurs et professionnels majeurs résidant en France métropolitaine.

La participation au concours photos est gratuite.

Les membres du jury et les organisateurs du concours photos ne sont pas autorisés à participer.

La participation au concours photos est fixée à partir du **lundi 1^{er} juillet 2024 jusqu'au samedi 31 août 2024**.

Chaque participant peut présenter **une photographie par thème maximum**.

Ne seront retenues que des images en rapport avec les trois thèmes imposés. Toute image soumise ne respectant pas ces consignes se verra refusée et ne sera pas présentée lors du concours.

ARTICLE 3 – Thèmes

Le concours photos est organisé autour de trois thèmes :

- Animations et festivités,
- Escapade urbaine ou nature,
- Typiquement Collongeard.



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « VOTRE ÉTÉ 2024 » POUR GAGNER 3 APPAREILS PHOTOS INSTANTANÉS ET UNE PLACE DANS UNE EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE

ARTICLE 4 – Dépôts des photographies

Toute personne souhaitant participer devra

- Prendre une photographie elle-même avec un appareil photo ou un smartphone
- Respecter l'un des trois thèmes proposés
- Remplir le formulaire en ligne sur www.collongesaumontdor.fr
- Envoyer la photographie via le formulaire en ligne.

La participation est valide lorsque la photographie remplit toutes les conditions valides. Une seule participation par thème est autorisée.

ARTICLE 5 – Jury et désignation des gagnants

Le jury, composé d'Alain Germain, Maire de Collonges au Mont d'Or et des agents du Service Communication de la mairie de Collonges au Mont d'Or, se réunira le mercredi 4 septembre 2024 pour :

- Sélectionner le gagnant de chaque thème
- Sélectionner les 30 photographies retenues pour l'exposition organisée dans la médiathèque du mercredi 6 novembre au 30 novembre 2024.

Le jury sera sensible à la qualité artistique des photographies. La sélection finale sera rendue publique le samedi 7 septembre 2024 lors du forum des associations et le lundi 9 septembre 2024 sur le site internet de la mairie, les réseaux sociaux et tout autre support communal dans le cadre de l'exposition.

Les gagnants seront informés par email par le Service Communication.

Le jury se réserve le droit de déclasser une œuvre, y compris après la publication des résultats et durant l'exposition en cas de non-respect des prescriptions ou de tromperie manifeste.

ARTICLE 6 – Prix

Les trois gagnants remporteront chacun un appareil photo instantané qu'ils se verront remettre le prix à la Mairie de Collonges au Mont d'Or – Place de la Mairie – 69660 COLLONGES AU MONT D'OR à partir du mardi 10 septembre sur rendez-vous. Le cas échéant, le gagnant pourra recevoir son prix par courrier recommandé par la Mairie de Collonges au Mont d'Or (modalités à convenir avec le Service Communication)



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « VOTRE ÉTÉ 2024 » POUR GAGNER 3 APPAREILS PHOTOS INSTANTANÉS ET UNE PLACE DANS UNE EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE

ARTICLE 7 - Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu concours dans le but d'établir l'identité du participant et de le prévenir en cas de gain pour lui remettre le lot qui lui serait alors attribué.

La liste des gagnants sera publiée sur le site internet municipal à compter du lundi 9 septembre 2024 jusqu'au samedi 30 novembre 2024. Les données seront supprimées après le 30 novembre 2024.

Les données seront traitées en interne par les agents du Service Communication de la Mairie de Collonges au Mont d'Or.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en faisant une demande à ce sujet par téléphone, par courrier ou par email en s'adressant au Service Communication de la Mairie de Collonges au Mont d'Or.

ARTICLE 8 – Droit d'exploitation

L'image récompensée d'un prix et les images sélectionnées pourront être utilisées dans le contexte du concours « Votre été 2024 ». La Mairie de Collonges au Mont d'Or est autorisée à publier ces photographies sur son site internet, son magazine municipal « Collonges et Vous » ses réseaux sociaux et lors de l'exposition « Votre été 2024 ». Pour chacun des usages, le nom de l'auteur sera mentionné.

Fait le 24 juin 2024
A Collonges au Mont d'Or

Alain Germain
Maire de Collonges au Mont d'Or

